

Centre de Cautionnement et de Financement SA (CCF SA)

Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2023

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

Le Président ouvre l'assemblée à 16h30. Il souhaite une cordiale bienvenue aux actionnaires et aux invités. Il salue également les Présidents et Directeurs des diverses organisations faitières valaisannes, des instituts bancaires ainsi que les entrepreneurs, les autorités politiques et nos partenaires de Promotion économique Valais.

Le Président constate que l'assemblée a été dûment convoquée, conformément aux statuts, par lettre adressée à chaque actionnaire ainsi que par publication dans le Bulletin officiel.

Le contrôle des présences indique que 63 actionnaires sont présents ou représentés qui totalisent 190'693 actions, soit 76.95% du capital-actions. Le Président constate que l'assemblée est dûment constituée et peut délibérer valablement sur les objets figurant à l'ordre du jour.

Il cède ensuite la parole à M. Philippe de Preux, venu apporter le message de bienvenue de la Banque Cantonale du Valais.

2. Désignation du secrétaire et des scrutateurs

Mme Sibylle Grandier-Crettenand est désignée en qualité de secrétaire, Mme Jocelyne Pepin et M. Jérôme Monnat comme scrutateurs.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans abstention.

4. Message présidentiel

Le Président revient sur l'année 2022 qui a connu une forte instabilité et de profonds changements, après une année 2021 marquée par la crise du COVID-19 : une pression inflationniste, principalement dans le prix de l'énergie et des denrées alimentaires, le resserrement rapide des politiques monétaires marquant par ailleurs la fin des taux négatifs en Suisse, la pression sur les marchés. L'augmentation des tensions géopolitiques a également impacté l'année écoulée.

Les crises favorisent l'innovation et permettent d'accélérer les changements structurels. Qu'ils soient gérants de fitness ou banquiers, ils doivent numériser leurs offres et simplifier les structures.

Le CCF doit également relever ces défis.

Après un fort développement ces dernières années, le virage de la digitalisation doit être mûrement réfléchi et mis en application. Il s'agit d'un chantier important pour notre organisme qui va nous occuper sur les exercices 2023 et 2024.

La réalisation de ce projet stratégique devra nous permettre de répondre de manière encore plus efficiente aux besoins des entreprises valaisannes. Notre mission est en effet d'être au service du maintien et du développement de l'économie cantonale tous secteurs confondus par le biais de différentes aides sous forme de cautionnements, de prêts directs, de subventions ou de garanties. Les moyens à disposition du CCF sont importants et le canton les a fortement augmentés ces dernières années, ce qui est réjouissant. Cette approche démontre la confiance accordée à notre institution détenue par plus de 1700 actionnaires et qui poursuit le but d'une prise de décision rapide, indépendante et basée sur des critères économiques.

Il est essentiel que le CCF puisse accompagner efficacement les entreprises depuis leur création jusqu'à la maturité avec comme objectif de les ancrer en Valais. Le Président relève l'importance des outils de financement pouvant être assimilés à des fonds propres pour les catégories des jeunes sociétés et des sociétés en développement. Ainsi, il est indispensable et urgent de doter de moyens supplémentaires le fonds d'amorçage et le fonds d'investissement compte tenu notamment de l'arrivée de l'EPFL avec le campus Energypolis.

Le fonds d'amorçage est le premier maillon d'une longue chaîne de financement pour qu'une start-up devienne une entreprise génératrice d'emplois et rentable. Des démarches ont déjà été entreprises auprès du canton pour alimenter ce fonds, dont les moyens actuels sont insuffisants. Pour le fonds d'investissement, cette Assemblée générale devrait entériner une augmentation de capital de Fr. 5 mio. Les retours positifs des institutionnels valaisans démontrent que le modèle adopté pour le CCF dans une combinaison de fonds publics et privés fonctionne parfaitement.

Le Président adresse ses plus vifs remerciements aux membres du Conseil d'administration, à la Direction ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et

collaborateurs, avec un merci particulier aux Chefs du Département de l'économie et de la formation et du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation pour la confiance témoignée, ainsi qu'aux autres partenaires et acteurs de la promotion économique cantonale.

5. Rapport de gestion 2022

Le Directeur mentionne que le CCF a connu une forte croissance, avec des engagements qui ont doublé en quelques exercices, triplé depuis sa prise de fonction en 2012. Le CCF, qui gérait historiquement des aides dédiées à l'industrie et aux start-ups, s'est ouvert à l'artisanat et au commerce (en 2009, en devenant l'Antenne valaisanne de Cautionnement romand), au tourisme (en 2016), au secteur viti-vinicole et aux remontées mécaniques (en 2018 et 2019) et enfin, au traitement des aides COVID (dès 2020), puis du fonds de relance MEM.

2022 a été une année record pour le CCF, qui a accordé des prestations financières pour plus de Fr. 68 mios.

Le renouvellement partiel de l'équipe opérationnelle et l'arrivée d'un nouveau Conseil d'administration en 2022 a été l'occasion d'analyser les forces, les faiblesses et les fondamentaux de notre organisation :

- La forme juridique choisie, soit une société anonyme de type « public-privé », poursuit le but d'une prise de décision rapide, à l'abri de toute pression politique et basée sur des critères économiques. L'indépendance est un point central pour notre organisme ;
- Le CCF a développé un réel savoir-faire en matière de gestion d'aides financières ;
- Enfin, le CCF a développé une grande expertise de l'analyse budgétaire.

Cela positionne le CCF comme un coordinateur des moyens dédiés aux entreprises, moyens dont les provenances varient. Le CCF dispose de ses propres moyens, via le fonds d'investissement, mais gère aussi des outils financiers pour des tiers (canton du Valais, Cautionnement romand, etc.).

Le CCF de demain verra certainement son fonctionnement et sa forme évoluer. Le directeur salue le Programme d'impulsion de la ville de Sion, doté d'une enveloppe annuelle de Fr. 400'000.-, avec son propre comité décisionnel, mais dont le CCF gère le traitement des demandes.

Dans la phase d'amorçage, les moyens sont très faibles et les besoins nombreux, notamment avec l'arrivée de l'EPFL et l'intense activité de la

Fondation The Ark, raison pour laquelle nous travaillons à augmenter nos moyens assimilables à des fonds propres.

L'augmentation de ces moyens permettra au CCF de travailler encore davantage à intégrer les notions de durabilité dans ses réflexions. Le CCF a la volonté de proposer à l'avenir des interventions avec des horizons de remboursement plus longs et de privilégier les collaborations sur la durée, également avec nos aides traditionnelles. Cette philosophie correspond à une vision durable de l'économie.

La croissance évoquée en introduction nécessite de revoir nos processus de travail et la construction d'une nouvelle architecture - notamment informatique - moderne et appropriée aux défis futurs.

Cette croissance souligne surtout le fait que notre organisme est devenu et devient de plus en plus un acteur incontournable du tissu économique valaisan, tout en sachant que les vrais « incontournables » restent les entrepreneurs, sans qui une économie diversifiée ne serait pas possible.

En conclusion, le directeur remercie notre nouveau Président, Pascal Perruchoud, et notre nouveau Vice-Président, Andréas Biner, qui ont parfaitement su saisir les enjeux et missions de notre organisme, ainsi que l'ensemble du Conseil d'administration et toute l'équipe opérationnelle.

6. Comptes 2022

Le Directeur-adjoint présente et commente les comptes 2022.

7. Rapport de l'organe de révision

La lecture du rapport de révision n'est pas demandée à M. Bastien Forré, représentant de BDO SA, qui n'en reprend que les conclusions.

8. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels

Le rapport annuel ainsi que les comptes 2022 sont acceptés à l'unanimité, sans abstention.

9. Utilisation du bénéfice au bilan

La proposition d'utilisation du bénéfice au bilan telle que figurant dans le rapport de gestion est acceptée à l'unanimité, sans abstention.

10. Décharge aux organes responsables

L'assemblée donne décharge aux organes responsables, à l'unanimité, sans abstention.

11. Modifications statutaires : augmentation du capital-actions (art. 7 des statuts)

Ce point de l'ordre du jour requiert la présence d'un notaire. A cet effet, Maître Jacques Fournier est présent pour l'authentification de cette décision.

Le président donne lecture des modalités de l'augmentation ordinaire du capital-actions :

1. Le capital-actions est augmenté d'un montant nominal de Fr. 5'000'000 (cinq millions de francs) par émission de 100'000 (cent mille) nouvelles actions nominatives B, d'une valeur nominale de Fr. 50 (cinquante francs) chacune.
2. Le prix d'émission est fixé à Fr. 50 (cinquante francs) par action soit un apport total de Fr. 5'000'000 (cinq millions de francs).
3. Les apports se feront en espèces.
4. Les nouvelles actions donneront droit au dividende à partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2024.
5. Hormis les avantages qui ressortent des statuts liés aux actions B (art. 11 des statuts), il n'y a pas d'autres avantages particuliers liés à la titularité des nouvelles actions B objets de l'augmentation de capital.
6. Les actions nominatives B objets de l'augmentation de capital-actions seront liées par la restriction à la transmissibilité prévue à l'art. 9 des statuts.
7. Les droits de souscription préférentiels non exercés seront laissés à la libre disposition du Conseil d'administration qui pourra décider librement de leur utilisation.
8. Les droits de souscription préférentiels acquis conventionnellement pourront être exercés aux mêmes conditions que les droits de souscription

préférentiels prévus par les statuts (art. 11) ou par la loi.

9. Le Conseil d'administration est chargé d'exécuter l'augmentation de capital et la modification des statuts dans un délai de six mois à compter de la présente assemblée

Le Conseil d'administration propose la suppression de l'ancien article 7 des statuts et son remplacement par le nouvel article 7 suivant :

Le capital-actions est fixé à Fr. 17'390'850.- (dix-sept millions trois cent nonante mille huit cent cinquante francs). Il est divisé en 347'817 (trois cent quarante-sept mille huit cent dix-sept) actions nominatives de Fr. 50.- (cinquante francs), entièrement libérées, soit 103'047 (cent trois mille quarante-sept) actions A et 244'770 (deux cent quarante-quatre mille sept cent septante) actions B.

La proposition du Conseil d'administration est acceptée à l'unanimité, sans abstention.

12. Élection de l'organe de révision

La société BDO SA à Sion est réélue comme organe de révision pour une période d'une année.

13. Divers

La parole n'étant pas demandée sous les divers, le président clôt ensuite l'assemblée.

L'Assemblée générale est suivie d'une présentation de M. Franz Julen, Président des Remontées mécaniques de Zermatt et du comité d'organisation du Matterhorn Cervino Speed Opening sur le thème : « Stratégie des Zermatt Bergbahnen et les épreuves d'une Coupe du monde de ski ».

Le Président remercie M. Julen de son intervention et convie l'assemblée à partager l'apéritif.

CCF SA

Centre de Cautionnement et de Financement

Le Président



Pascal Perruchoud

La Secrétaire de l'Assemblée



Sibylle Grandidier-Crettenand